

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 MAI 2011 à 20 heures 30.**

L'an deux mille onze et le **mardi dix mai à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges RODET, Maire.

Date de la convocation : **03 mai 2011**

Date d'affichage : **03 mai 2011**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Elie BERARD, Jean-François POUPON, Eric GUILLERMIN, Gilles DONGUY, Michèle DANANCIER, Bruno GAILLARD, Robert SEVE, Françoise BILLOUD et Jean-Claude GONOD.

Absents excusés : Elodie LELARDOUX

Pouvoir : Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Gilles DONGUY

Secrétaire : Jean-François NALLET.

Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

PROJET OPERATION LOGEMENTS

Dominique COLIN donne le compte rendu de la réunion avec Thierry ROCHE architecte et le bailleur social Ain Habitat pour l'opération projet d'une vingtaine de logements sur la parcelle de Dorthan.

Après discussion, le conseil valide le programme du projet présenté par l'architecte à réaliser par un bailleur social et demande le chiffrage de l'esquisse.

Une visite d'opérations de logements réalisés par l'architecte dans la région lyonnaise est prévue le 16 juin avec l'ensemble des conseillers disponibles.

ECOLE

1°) SUBVENTION:

Dans le cadre des fonds de la réserve parlementaire du député

Monsieur Xavier BRETON, une subvention de 20 000 € est allouée (calculée au taux de 1,80 % du coût des travaux : 1 105 053,05 €) pour la construction de l'école.

2°) CHANTIER :

Robert SEVE donne le compte rendu des réunions hebdomadaires. Il indique que le retard est presque rattrapé. Le remplaçant de Monsieur WOLFF, Monsieur ANDRESEN maîtrise bien le chantier, et il n'y a pas de problème pour l'instant.

La question du raccordement électrique est abordée par Jean-Claude GONOD qui a préparé le dossier de demande.

3°) COULEUR DES FACADES DE L'ECOLE :

Après avoir réalisé un travail préparatoire en commission de travail, Dominique COLIN demande au conseil de choisir entre les deux couleurs restantes proposées par l'architecte : orange ou vert, avec du blanc... Après un débat ouvert et serein, les couleurs « blanc et orange » ont été retenues (8 voix pour et 7 contre).

4°) ETANCHEITE A L'AIR DU BATIMENT :

Dominique COLIN rappelle les objectifs de la commune pour disposer d'un bâtiment neuf le moins consommateur d'énergie. Au delà de la stratégie d'isolation des murs il est très important que la mise en œuvre des matériaux garantissent une étanchéité à l'air, sans quoi les investissements dans l'architecture sobre en énergie restent vains. Il est nécessaire de livrer au final un bâtiment vraiment étanche. Dominique COLIN propose de faire des tests d'étanchéité qui permettront de faire refaire les prestations qui auront laissé des fuites d'air. Une consultation d'entreprises sera effectuée.

5°) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE D'EVACUATION DE L'ECOLE :

Le Maire donne lecture du courrier du CPINI concernant l'exercice d'évacuation organisé le 19 avril. Les enfants sont sortis dans le calme du bâtiment par les différentes issues de secours, la dernière personne a quitté le bâtiment après 1 minute et 9 secondes et tous les élèves et enseignants étaient au point de rassemblement en 2 minutes et 10 secondes. L'exercice est considéré comme satisfaisant. Toutefois, des améliorations du dispositif d'alerte sont suggérées par les pompiers.

EXTINCTEURS

Isabelle CORSAIN, responsable des bâtiments :

- rappelle qu'au budget primitif a été inscrit l'achat de 10 extincteurs.
- indique avoir consulté deux entreprises et que c'est l'entreprise FEUVRIER qui est moins disante
- informe du coût annuel pour la maintenance.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise FEUVRIER pour un montant de 842,10 € HT et charge la responsable de la commission d'étudier le contrat de maintenance. La décision sera prise lors du prochain conseil.

APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

Le Maire donne lecture du courrier du CPINI de Bény sollicitant quatre appareils respiratoires isolants (A.R.I.) et 8 bouteilles. Le prix d'achat de ce matériel s'élève à environ 6 000 €. Une réflexion est lancée au conseil. Le Maire recueillera les renseignements nécessaires.

VOGUE

Isabelle CORSAIN, responsable des associations donne le programme de la vogue pour cette année. Elle se déroulera les 28 et 29 mai 2011 sur le terrain communal.

Le samedi :

A partir de 21 h 30 : retraite aux flambeaux, animée par «Les Bricolos» suivie du tir du feu d'artifice.

Vers 23 h : Bal populaire gratuit

Le dimanche :

A partir de 12 h 30 : Repas paëlla géante.

15 h : Démonstration de danse Country

16 h : Défilé de vélos décorés.

LOGEMENT COMMUNAL

Isabelle CORSAIN, responsable des bâtiments, indique avoir réalisé l'état des lieux avec Geneviève CHALLAND et indique que la caution peut lui être remboursée intégralement. La date de son départ est fixée au 30 avril 2011 et l'arrivée de Mélissa MARGUIN au 1^{er} juin.

Il a été noté que la baignoire, de forme sabot est très haute et qu'il conviendrait de la changer. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise NEVORET. Le devis d'un montant de 2 718.74 € TTC a été reçu en

Mairie dans l'après-midi et elle précise qu'elle n'a pas pu en prendre connaissance. Elle indique aussi qu'il est nécessaire de changer le linoléum d'une chambre, ce travail peut être fait par les employés.

Après discussion, le conseil autorise le changement de linoléum qui sera fait par les employés et charge de faire établir un autre devis pour la douche pour une validation au prochain conseil.

PRESENTATION AIDES AUX COMMUNES DU CONSEIL GENERAL

Dominique COLIN effectue une présentation du contexte et des nouvelles règles d'attribution des aides.

Le 18 avril, l'assemblée départementale a approuvé un nouveau dispositif.

Jusque là, le département mettait en œuvre 49 dispositifs d'intervention en faveur des communes, dont certains devenaient obsolètes. En outre, ils ne permettaient pas d'accompagner certains des projets des petites communes les moins riches qui n'ont pas de quoi envisager le moindre projet. Désormais les taux d'aides pourront varier de 10 à 80 %.

Par ailleurs, la fixation des taux d'aide par type de projet, sans tenir compte de la diversité des capacités financières des communes, ne permettait pas un véritable effet de levier pour l'aboutissement de projets dans les communes les plus défavorisées.

Enfin, la gestion de l'enveloppe annuelle consacrée à l'aide aux communes conduisait à donner en début d'année une réponse favorable à des projets peu prioritaires, alors qu'un projet, par exemple d'école, arrivé en fin d'année, ne pouvait pas être aidé.

Les nouvelles modalités d'attribution de l'aide aux projets des communes seront les suivantes : l'enveloppe globale de 6 millions d'euros sera répartie entre 7 territoires pertinents en termes d'aménagement, respectant les périmètres de SCOT. L'enveloppe globale sera répartie entre ces territoires en fonction de leur population et de leur superficie.

Les projets seront examinés et débattus lors de réunions des 7 conférences territoriales, correspondants aux 7 territoires définis où la chaque commune pourra exposer son projet.

Il indique que pour le 15 juin, la commune doit faire parvenir une description des projets pour lesquels il peut être sollicité un soutien du département et, au courant du mois d'octobre, une réponse sera donnée.

Après discussion, le conseil décide de demander le chiffrage à l'architecte pour l'opération logements et de déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Général.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Manoir de Marmont : Le Maire informe que le Manoir peut se visiter gratuitement du 1^{er} au 31 juillet, du 1^{er} au 7 août et du 15 au 21 septembre.

Une invitation de Monsieur LAVIRON, propriétaire est transmise à l'ensemble du conseil et des conjoints pour le vendredi 8 juillet.

"La Plume de Bénvy" n° 13 : Un article paru dans ce numéro a suscité une réaction de la part de lecteurs concernés. Une rencontre a eu lieu avec eux pour une discussion explicative.

Il est rappelé que le rôle de cette lettre municipale est de donner des informations aux habitants de la commune concernant les dossiers en cours et le cas échéant de diffuser des messages sur notre vision de l'intérêt général qui, nous l'espérons, engendrent une réflexion auprès de la population. C'est le cas de l'article concerné et nous regrettons qu'il y ait eu incompréhension ou malentendu sur son objet.

Comité de fleurissement : Françoise BILLOUD informe que la plantation est prévue le samedi 21 mai. Toute personne intéressée peut venir prêter main forte à l'équipe.

RCB – Match du 8 mai : Bruno GAILLARD et Isabelle CORSAIN donnent le compte rendu de cette journée « magnifique » et présentent des photos. Après avoir gagné, l'équipe est donc qualifiée pour les 16^{ème} de finale du championnat de France. Il est aussi précisé que le village était bien fleuri avec des ballons aux couleurs de l'équipe.